

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 39-G Subvention (5 000 euros) à la Fédération Nationale des Associations Escapade Liberté et Mobilité (16^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Fédération Nationale des Associations Escapade Liberté et Mobilité ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à la Fédération Nationale des Associations Escapade Liberté et Mobilité, domiciliée Chemin de Gravilliers - 75016 Paris (SIMPA 8745 / 2016_00600) au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 94, ligne DF55002 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
départemental**



Anne HIDALGO